

Annexe 1

Liste des pièces à fournir et contacts

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS :

- Contrat de travail ou dernier avenant,
- Emploi du temps visé,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Attestation d'assurance mentionnant la couverture des déplacements professionnels et le nom de l'A.E.S.H.

Ces pièces sont à fournir lors de la demande initiale et dans les plus brefs délais à chaque modification d'emploi du temps, de quotité, ou d'établissement d'exercice... à l'interlocuteur de la D.S.D.E.N. de votre département d'affectation (liste des interlocuteurs ci-dessous).

LISTE DES INTERLOCUTEURS POUR LA VALIDATION (à renseigner dans la déclaration dans CHORUS DT ou par formulaire PDF):

Département	Correspondants	Mails
Ardèche	Michel Briand	Michel.Briand1@ac-grenoble.fr
	Tiffany Chabrol	Tiffany.Chalan@ac-grenoble.fr
Drôme	Magali Carnel	Magali.Carnel@ac-grenoble.fr
	Nathalie Martins	Nathalie.Martins2@ac-grenoble.fr
Isère	Anne Walter-Delagenière	Anne.Delageniere-Walter@ac-grenoble.fr
	Christine Corona	christine.corona@ac-grenoble.fr
	Jeannette Pages	jeannette.pages@ac-grenoble.fr
	Fabienne Ducros	fabienne.ducros@ac-grenoble.fr
Savoie	Catherine Francony	catherine.Francony@ac-grenoble.fr
	Nathalie Laperrouze-Vaillat	nathalie.Laperrouze-Vaillat@ac-grenoble.fr
Haute-Savoie	Cécile Dupré	cecile.dupre@ac-grenoble.fr